L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 22 MARS 1893.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE—Magasin et résidence, No 208 Royale coin Dumaine, placement avantageux. A. Baudéas, 3 rue Carondelet.
21 Mars 3f

A LOUER.

A LOUER Une échoppe de boucher, rue Chartres et Mandeville, 3e district. S'adresser, 454 rue Chartres. 21 mars—3f

DEMANDES.

MLLE Gedin-M. demande des ouvrières pour robes. 44 Bourbon.
22 mars—22 26

COUTURIERE.—On désire employer à la journée une femme qui sache tailler et essayer. S'adresser 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 22 mars—10f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit à Jean Darribère, coin St Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Succession de Mme T. Van Hallen vs. George Bradford.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 23,638.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Parse Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à moins en trojet, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville le MERCREDI, 5me jour d'avril 1893, à midi.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
22 mars—22 27—avril 4 Constable.

Fernando G. Carbajat vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans. No 17,105—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Moro, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis dans le second district de cette ville, le MARDI 28ème jour de mars 1893 à 11 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs, debitats, glacés, éventaile, etc. etc.

Saisi à 2 heures P. M. à l'entrepôt Lafayette coin des rues Lafayette et Magazine, dans le Premier District de cette ville—

Un comptoir du fond, une glace, un fort bat en bois, un passoir, un comptoir, un égouttoir pour bouteilles, un appareil pneu (foot rest), après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions : Comptant sur les lieux

P. AD FORTICH,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mars—10 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans No 22,640 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Parse Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée intitulée William H. Rutland, exécuteur testamentaire, vs. Mme Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la fourse d'Encan dans la 14 avril 1893 à Rhus, St Charles—VENDREDI décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts que la dite Emma L. Thomas, exécutrice du testament de feu Jacob Thomas, possède et est en droit de posséder par les rues Genaro, Témagne, Canal et Claiborne, mesurant 319 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Genaro sur 158 pieds 9 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Claiborne 319 pieds 7 pouces 1 ligne, avec une maison de 4 chambres et dépendances, située sur la dite propriété audit Jacob Thomas, enregistré dans le C. O. Book 400 fo 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
10 mars—10 17 24 31—avril 7 12 14 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Richardson, femme de Charles J. Grégoire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Grégoire, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 mars—21 25 30 Greffier.

Succession de William Stillman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,142—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par B. Viner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
16 mars—16 19 23 Greffier.

Succession de Mme Agine Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,40—Division D.—Attendu que N. Browse Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agine Bringier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
19 mars—19 23 28 Greffier.

James C. Monroe vs. Ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,281—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 mars—15 19 24 Greffier.

Succession de David H. Garland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,442—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Isabel D. Garland exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
13 mars—15 19 24 Greffier.

Succession de Mme Julia S. Dassinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,141—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Jacob Ittuan vs Marks et Miller, tutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
14 mars—14 18 23 Greffier.

Succession de Edme Paul Gaudin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,787—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jérôme Meunier exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
17 mar—17 21 26 Greffier.

Succession de Jacques Nunez Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,327—Division D.—Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Numa Lafargue décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
16 mars—16 19 23 Greffier.

Succession de Mme Agine Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,40—Division D.—Attendu que N. Browse Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agine Bringier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
19 mars—19 23 28 Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 MARS—CLASSE No 167
Tirage de 4 heures P. M.

4	40	9	67	37	14	41	13	70	3	1	25 43 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur scellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 21 mars 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans donnés tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres cinq mois de l'année, et ont lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt règlement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-réguliers de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ce dominant l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

Jos Early
M. A. Dauphin

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires présidant aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, n'avait jamais manqué de signer la présentation aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous, les soussignés Banquiers et Banquiers payant les lots gagnants de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, déclarons que les opérations de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, sont conduites avec une parfaite bonne foi et nous pensons que la Compagnie remplit tous les engagements faits par elle.

JNO. H. O'CONNOR, Pres. Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOERN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 11 AVRIL 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100	20,000
390 Lots de	50,	18,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de $60,		6,000
100 Lots de $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit		$19,980
999 Lots de $20,		19,980
3,434 Lots se montant à		$263,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés en correspondance.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compte ayant passé des lois défendant le service de la poste à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à une correspondance et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage et seront en vente, par Express, comme frais ancons.

AVERTISSEMENT.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui mit partie de la Constitution de l'Etat, a été maintenue par une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constituée en contrat irrévocable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1893.

Ne achetant un BILLET de l'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté de la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré a son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant assez la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer le montant qui les présente à leurs comptoirs.

Les mêmes vaut le même et Charles C. Heyle vaut le même.

Nos 23 691 23 694 et 23 696.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. En vertu du très writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Parse Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à moins en trojet, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville le MERCREDI, 5me jour d'avril 1893, à midi.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
22 mars—22 30—avril 4 Constable.

Mme Louise Ittuan et son mari Jacob Ittuan vs Marks et Miller.

Les mêmes vaut le même et Charles C. Heyle vaut le même.

Nos 23 691 23 694 et 23 696.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. En vertu du très writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Moro, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis dans le second district de cette ville, le MARDI 28ème jour de mars 1893 à 11 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs, debitats, glacés, éventaile, etc. etc.

Saisi à 2 heures P. M. à l'entrepôt Lafayette coin des rues Lafayette et Magazine, dans le Premier District de cette ville—

Un comptoir du fond, une glace, un fort bat en bois, un passoir, un comptoir, un égouttoir pour bouteilles, un appareil pneu (foot rest), après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions : Comptant sur les lieux

P. AD FORTICH,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mars—10 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans No 22,640 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Parse Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée intitulée William H. Rutland, exécuteur testamentaire, vs. Mme Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la fourse d'Encan dans la 14 avril 1893 à Rhus, St Charles—VENDREDI décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts que la dite Emma L. Thomas, exécutrice du testament de feu Jacob Thomas, possède et est en droit de posséder par les rues Genaro, Témagne, Canal et Claiborne, mesurant 319 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Genaro sur 158 pieds 9 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Claiborne 319 pieds 7 pouces 1 ligne, avec une maison de 4 chambres et dépendances, située sur la dite propriété audit Jacob Thomas, enregistré dans le C. O. Book 400 fo 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
10 mars—10 17 24 31—avril 7 12 14 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Richardson, femme de Charles J. Grégoire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Grégoire, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 mars—21 25 30 Greffier.

Succession de William Stillman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,142—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par B. Viner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
16 mars—16 19 23 Greffier.

Succession de Mme Agine Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,40—Division D.—Attendu que N. Browse Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agine Bringier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
19 mars—19 23 28 Greffier.

James C. Monroe vs. Ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,281—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 mars—15 19 24 Greffier.

Succession de David H. Garland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,442—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Isabel D. Garland exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
13 mars—15 19 24 Greffier.

Succession de Mme Julia S. Dassinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,141—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Jacob Ittuan vs Marks et Miller, tutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
14 mars—14 18 23 Greffier.

Succession de Edme Paul Gaudin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,787—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jérôme Meunier exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
17 mar—17 21 26 Greffier.

Succession de Jacques Nunez Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,327—Division D.—Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Numa Lafargue décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
16 mars—16 19 23 Greffier.

Succession de Mme Agine Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,40—Division D.—Attendu que N. Browse Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agine Bringier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
19 mars—19 23 28 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Thomas Sully vs. H. R. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 207—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 4 avril 1893, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, loué à bail, occupé par le défendeur, rue Marengo, entre les rues Carondelet et Baronne :

Le contenu du dit local comprenant des meubles de maison, ameublement, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 25 30—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau : No 155 rue Commune, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St. Charles entre Gravier et Common, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1893.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'île Delaire, et faisant partie de la terre connue sous le No 3 et 4 de la succession Llulla, mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau : No 155 rue Commune, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St. Charles entre Gravier et Common, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1893.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'île Delaire et faisant partie de la terre connue sous les Nos 3 et 4 de la succession Llulla, mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont connues par le No 76 rue Madison.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McKvoy, légataire universelle de Mme M. A. Monsecaut.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 mars 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé dans le Faubourg Washington, dans la Troisième District de cette ville, faisant partie de la ci-devant habitation de Dalvit Olivier, dans l'île et numéro deux, borné par les rue Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélémy et le Chemin Public, maintenant Nord Peters, suivant un plan de cette partie du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833, et déposé au bureau de Octave de Armas, notaire public, sous la dite portion de terre a été divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, suivant un plan dressé par C. Giroux et A. Castang, le 12 novembre 1850, et subrogé à un acte passé pardevant Ad. Bedouzé, notaire public, le 30 décembre 1850.

Les dits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir, les dits numéros 1, 2, 3 et 4, ayant cinquante pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le lot numéro 5, ayant quinze pieds de large donnant sur la rue Moreau et Moreau, maintenant Chartres ; le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4, ayant quinze pieds de large sur la rue Moreau, maintenant Chartres, sur cent vingt dix pieds de profondeur sur la ligne de division du dit lot numéro 4, trente deux pieds de profondeur sur la ligne de division du dit lot ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante huit pieds et trente pieds de large dans le fond.

Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du dit lot numéro neuf, quatre-vingt dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de division du dit numéro neuf et trente pieds de large dans le fond.

Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, actuellement la rue North Peters, quatre vingt dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de division du dit numéro neuf et trente pieds de large dans le fond, et le lot numéro dix ayant trente pieds de front sur la ligne de profondeur et face à la rue Mazant et trente pieds de large dans le fond, et le lot numéro dix ayant trente pieds de front sur la ligne de profondeur et face à la rue Mazant et trente pieds de large dans le fond.

Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir :

Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 6 0/0 d'intérêt sur aucun appels ou contributions de $16 chacun à partir de chaque 1er décembre depuis 1881 jusqu'à 1889 inclusivement ensuite dans les dits appels sont devenus dits.

Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chacun des dits lots avec 6 0/0 d'intérêt sur aucun appels ou contributions de $12 chacun sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dits s'élevant à $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 6 0/0 d'intérêt sur aucun appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dits s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 5, 7 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 6 0/0 d'intérêt sur aucun appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement, lorsque les dits appels sont devenus dits. Et aussi du comptant pour payer les frais et charges de présent et de l'avenir.

Sur le lot No 1 la somme de $576 ; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296 ; sur le lot No 5 la somme de $288 ; sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $216 sur chaque lot, s'élevant à $3,744 ; et sur le lot No 10 la somme de $1,296.

Les dites dettes hypothécaires devant être assumées dans cette portion du stock hypothèque sur les dits lots, sujetes à être demandées sous la charte et réglements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera au soient des dits lots toutes les charges et obligations d'un sectionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

VICTOR MAUBERRET,
17 fév—17 24—3 10 17 22 mars Shérif Civil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de deux chevaux de course de valeur.

Charles Feabney vs W. M. Waters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,245.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 mars 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

En face des écuries de W. B. Leonard, 70 rue Baronne :

Les deux chevaux de race "Frank Lillie" et "Billie Coleman".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une belle maison de résidence simplement bois, à deux étages,

Dans la partie supérieure du Sixième District améliorée,

Tout près du 1er District, Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages non encore achevée, construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Saint et l'avenue St-Charles, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière et quatre grandes chambres à coucher, chacune de dimensions différentes, chambre à bain, gaz partout, maison parfaitement imposée, ouvrant pour mettre à chambres, le bas et lavier, grillage en fer, siège Schillinger. Le terrain est grand, il mesure 61' 1" de front sur 196' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, et ne dans la Sixième District de cette ville canal Bayou St-Jean, Nashville et les rues Murat. Le dit terrain est désigné par la lettre B et mesure soixante-six pieds de front sur à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant A. J. Villere, notaire, le 20 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 23 30—avril 6 13

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Veuve Pierre Adernée Dougherty.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,165.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau : No 155 rue Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mars 1893.

Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 5, maintenant désigné comme lot No 18, dans l'île St 340, borné par les rues Dumaise, Ste Anne, Broad et Dorgenois mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaise, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau : No 155 rue Commune, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St. Charles entre Gravier et Common, en vertu d